ARRITTI

nu 2813 da u 19 à u 25 d'ottobre 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

ALE / Fondation Coppieters p. 6-8

L'hommage de l'Europe à Max Simeoni

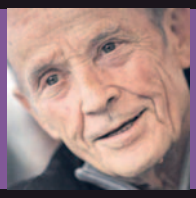

Les commandos palestiniens du Hamas ont déclenché, par leur action terroriste en territoire israélien, un risque d'embrasement du conflit dont les conséquences sont potentiellement très lourdes. À l'heure de la vengeance décidée par Israël, tout devient possible. À lire en p3.

Israël - Palestine

La menace d'une guerre sans limites

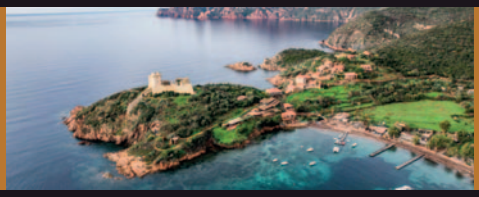

Affaire de la barge d'Osani p. 4-5

Un procès sans objet

S'hè spentu Munsignore Thomas, Vescu di Corsica per sempre in i cori corsi

p. 10

O chì piacè!

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Ziu Martinu in San Brancaziu

Ziu Martinu andava in San Brancaziu[1] à vende u sumere. Cum'ellu avìa pocu laziu – parlu di u sumere – u Babbu è u figliulinu u purtàvanu un pocu par omu annant'à u spinu...
– Quessa hè bella, disse unu in la stretta... Soca u purtate à e corse in Vignetta?

U babbu pone u sumere, si coglie addossu... Appena Mufrone s'era mossu, scòntranu trè zitellette:
– Guardate issu Papachjone, chì lascia strazià issu zitillone...
U vechju si varca, face coglie u figliolu, ellu marchjava à daretu solu solu...
– Vargogna, disse un altru. Ùn ci hè più rispettu : u vichjone à pedi, u giòvanu à cavallu par dispettu.
Martinu, pacinziosu cum'è un santarellu, si coglie ancu ellu accant'à u zitellu.
– Ùn ci hè male, lampò un paisanu. Hè più cà stancu stu sumere... u pigliate par qualchi *tanku*?
U vàrcanu, lèntanu a cavezza, u sumere ne runcava di cuntintezza.

Par disgrazia affacca Scamaroni[2], u più birbante di i trè cantoni:
– O Martì... què sì u sumere chì pudìa nasce. Postu chì vo ci sete, aiutàtelu à pasce!
– O ghjente, mughjò u vechju, mi rumpite i stifali. Da stamane in quà ci fate fà i carnavali... Crìtica s'è mi varcu, crìtica s'è mi cogliu... u sumere hè u meiu, faraghju cum'è vogliu!

Muralità
O Ziu Martì... campàvate in lu bel'tempu, è ùn èrate mancu cuntentu...
Si vò avìssite cunnisciutu l'allucazione familiale, è quelle càriche fiscale,
Vi sarìate avvistu, o beatu mulinaghju,
Chì *«faraghju cum'è vogliu»*, ùn ci hè più in lu dizziunàriu. ■

1 San Brancaziu : u 12 di maghju, fiera chì si face ancu oghje in Aiacciu. Tempi fà ci si vendìa animali è robba paisana. • 2 Antone Scamaroni : amicu viculacciu di l'autore, eroe di u so rumanzu Cavallarìa paisana.

Accapu di a reddazzione

Dominique Bernard

«Vecu a to siluetta nant'à u sogliu di u liceu Gambetta, quandu ghjunghjìamu à tempu per insignà è cullàvamu i scali, cù u pesu di i nostri sacchi, e nostre còppie, i nostri libri è e nostre edee. Cù u pesu ma tant'allegri perch'è andàvamu à fà ciò chì ci piace, ciò perchè èramu fatti: allevà.
A to siluetta a vecu in a sala di i prof, vecu a to camisgia, sempre, u bichjerinu chè tu teni, u to surisu malizziosu perch'è avìi qualcosa di sbillichente à dimmi. Era difficiule d'ùn avvicinassi micca, d'ùn ascultati micca. D'ùn lasciassi piglià da un cunsigliu di lettura, un stalvatoghju. Un nunda. Un tuttu.
A to siluetta, a vecu in i curritoghji, davant'à una classa un pocu spapersa chè tu appaciava da a to presenza, perch'è ghjera Monsieur Bernard, allora *bonjour M'sieur*.
Ghjera dinù què u to putere cù i to allevi. Eri quì per elli, l'avìanu capita è si nutrìanu in trambugliu da a to passione cuntagiosa pè a literatura, da a to fede in l'omu, da e to brame chè tu mettìi in elli.
A to siluetta, a vecu nant'à u sogliu di u liceu Gambetta, quandu ghjunghjìamu inseme è chè tu dicìa à quelli chì fumàvanu ammansati davant'à l'usciu, *"allora si fuma un chjuducciu di cascia?"*, cuntentu di u to scherzu.
Chì irunìa tràgica ch'ellu sìa nant'à u listessu sogliu chì a to vita t'hè stata arrubbata. Ùn l'hai micca circatu, tù, stu chjodu. S'hè piantatu in tè à l'azardu d'un odiu accecatu è primitivu. Chì irunìa dinù ch'un gestu cusì tetru, cusì foscu, àppia pichjatu quellu ch'averìa pussutu esse chjamatu da Victor Hugo: *"un purtatore di fiara"*.
Èccuti alzatu à u rangu di i martiri, tù, l'omu discretu. Una passione ne rimpiazza un antra. È chì pèrdita pè u mondu.
Ùn mi scurderaghju mai di a to siluetta, nant'à u sogliu di u liceu Gambetta». Aurélie.
Eccu a lèttera scritta à Dominique Bernard da a so amica insignante, Aurélie. U prufessore di Lèttera hè statu tombu di duie cultellate da un terrurista islamistu. Avìa 57 anni. I so allevi pàrlanu d'ellu cum'è d'un prufessore strasurdinariu, chì ride ogni tantu, chì ascolta assai, di quelli ch'omu si ricorda per sempre, fieru è un pocu intimuritu di prisentalu à i so figlioli vint'anni dopu...
«Era u mo prof, Monsieur Bernard» dice una zitella. Un omu cultivatu, dolce, bonu, vicinu à a natura, maraviglièndusi tuttu fighjèndula. Inamuratu di u so mistieru u campava cum'una vucazione è pigliava u tempu per cuntà, per spiegà, da ch'elli impàrghinu à custruisce u so pensà, a so cuscenza, i zitelli. Altruistu sin'à a morte, hà vulsutu intervene di pettu à u terrurista chì minacciava ghjente, è hè statu tombu cusì, parendu a barbarìa. Eccu ciò ch'elli sò l'insignanti oghje, l'ùltimu riparu di fronte à a barbarìa! L'educazione ferma u tràmpalu contr'à l'odiu è l'oscurantìsimu, a sola manera di custruisce una sucietà di pace è di fratellanza. Hè ciò ch'ella ci insegna a vita di Dominique Bernard. Lascia una moglie è trè figliole.
Ch'ellu riposi in pace. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Israël-Palestine

La menace d'une guerre sans limites

Les commandos palestiniens du Hamas ont déclenché par leur action terroriste en territoire israélien un risque d'embrasement du conflit dont les conséquences sont potentiellement très lourdes. À l'heure de la vengeance décidée par Israël, tout devient possible.

Un besoin de vengeance s'est installé en Israël. Il est consécutif au choc provoqué par les massacres perpétrés le 7 octobre dernier par les commandos armés sortis de Gaza qui ont répandu la terreur et la mort en territoire israélien.

S'il est animé par le ressentiment contre ces tueries aveugles, il l'est aussi par le besoin de restaurer l'image d'une infaillibilité sécuritaire que le déroulement des faits a gravement ébranlée. La totale défaillance des services de renseignements, l'absence de réaction de l'armée qui a laissé le temps aux assaillants d'agir puis de revenir en grand nombre à Gaza en y ramenant des centaines d'otages, les limites rencontrées par la défense anti-missiles d'un « dôme de fer » débordé par les salves de roquettes tirées par le Hamas, tout cela a sonné le glas de la certitude jusque-là partagée par les Israéliens et leurs alliés quant à une supériorité militaire apte à garantir à vie la sécurité des citoyens vivant en Israël.

Abrité derrière cette protection réputée invulnérable, le gouvernement Netanyahu a poussé toujours plus loin son projet d'un Israël hégémonique, sabotant tout espoir d'un État palestinien avec lequel cohabiter demain. Tout en consolidant ses alliances en convainquant chacun de son invincibilité, y compris plusieurs pays arabes qui ont conclu des accords stratégiques à rebours de leurs opinions publiques, il a amplifié sans relâche les implantations de colonies nouvelles en Cisjordanie, jusqu'à y rendre illusoire la possibilité d'un territoire apte à recevoir une administration palestinienne crédible en tant qu'État reconnu par la Communauté Internationale.

Cette dernière s'est complaisamment accommodée de cette situation qui réduisait l'Autorité Palestinienne à un pouvoir fantoche, qui entretenait le sentiment d'humiliation des Palestiniens et de tous leurs soutiens à travers le monde, et qui réduisait à néant les résolutions votées par l'ONU pour une solution à deux États.

Les représailles armées annoncées par Israël après les massacres commis par le Hamas sont redoutées, dans le contexte d'un blocus total de l'enclave, laissée sans ravitaillement, sans électricité, sans eau, et exposée à un déluge de feu. Le désastre humanitaire annoncé risque de dépasser toutes les limites du tolérable pour l'opinion mondiale, et particulièrement parmi les opinions publiques du monde musulman.

Cela donnera motif à de nouveaux fronts pour s'ouvrir, aux frontières d'Israël avec le Hezbollah ou avec plusieurs acteurs présents en Syrie, avec le soutien de l'Iran qui a déjà déclaré ses intentions. Sans compter la montée d'une révolte probable parmi les Palestiniens de Cisjordanie et aussi parmi les populations arabes d'Israël.

Pour prévenir d'éventuelles attaques iraniennes qui pourraient déborder la défense de Tsahal, les USA ont dépêché deux porte-avions en Méditerranée, de quoi dissuader une agression d'envergure contre Israël. Mais chacun mesure bien l'instabilité qui pourrait découler d'une intervention à Gaza aux conséquences dramatiques.

Or l'objectif affiché – éradiquer le Hamas – suppose une occupation longue du territoire, et la quasi-destruction de son habitat. L'hypothèse d'envoyer les gazaouis dans des camps de réfugiés en Egypte par la frontière sud reviendrait à une épuration ethnique d'une population vingt fois plus importante que celle des Arméniens du Nagorno-Karabakh. Et l'Egypte se refuse à les accueillir.

Dans le contexte du Proche Orient, le conflit palestinien est depuis longtemps un conflit-clef pour la Paix dans le Monde. Dans les semaines qui viennent, le risque est grand d'une situation qui dérape gravement. ■

Affaire de la barge d'Osani

Un procès sans objet

Il y a 5 ans, la commune d'Osani dont François Alfonsi était alors le maire, s'est engagée sur l'acquisition d'une barge indispensable à la réalisation de la desserte journalière du hameau enclavée de Ghjirulatu. Du fait de l'écart de prix entre les candidats (377.000 € pour l'entreprise retenue, répondant selon les critères indiqués dans l'appel d'offre, 618.000 € pour l'entreprise non retenue), l'État le poursuit devant le tribunal correctionnel de manière totalement inexplicable invoquant un « délit de favoritisme » imaginaire ! Pour que chacun puisse en juger, Arritti livre ici les griefs invoqués par le parquet, les réponses apportées par la défense, et les éclairages venus encore conforter la position de la commune durant l'audience.

1 Notification de la procureure

Attendu qu'il résulte de l'enquête préliminaire charges suffisantes contre François Alfonsi :
D'avoir à Osani, entre le 6 avril 2017 et le 16 juillet 2017, étant investi d'un mandat électif public, en l'espèce en étant le maire de la commune d'Osani, par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession, procuré ou tenté de procurer à autrui un avantage injustifié, en l'espèce en attribuant à la SAS Alumarine Shipyard le marché de fourniture d'un bateau mixte fret/passages, marché publié le 6 avril 2017 et attribué par délibération du Conseil municipal d'Osani le 16 juillet 2017 à cette société et ce en excluant volontairement le second candidat (la société Pêch'Alu International) :
- en publiant ce marché très spécifique dans des journaux généralistes (le BOAMP et le JOUE) restreignant ainsi le jeu de la concurrence
- en estimant le marché à 370.000 euros, estimation incohérente réalisée en réalité par la société attributaire du marché
- en procédant à une analyse très succincte des offres
- en notifiant la décision de rejet du candidat évincé avant la finalisation du marché
- en retenant une offre économiquement non viable et incohérente avec la réalité du marché
- en faisant participer le candidat attributaire du marché à l'élaboration du Cahier des clauses techniques et particulières dudit marché.

2 Réponses apportées par la commune

1/ Incrimination de publicité volontairement restreinte. Les deux journaux habilités qui ont été retenus pour ce marché, spécialisés dans ce type de publications et bien connus de tous les acteurs économiques, ont une diffusion nationale. Ce qui témoigne de la volonté de la commune, pour cet investissement exceptionnel, de bien veiller à ouvrir le marché à la concurrence.

2/ Incrimination d'une estimation de 370.000 € incohérente, « réalisée en réalité par la société attributaire du marché ». Avant de lancer son investissement, la commune devait s'assurer de l'obtention de subventions suffisantes pour mener à bien son projet. Pour cela, elle a eu recours à un architecte naval, Monsieur Delion, pour à la fois décrire toutes les contraintes techniques demandées au fabriquant et pour disposer d'une évaluation pour pouvoir déposer des demandes de subvention justifiées par le fait que ce navire était dédié à un service public de transports destiné à assurer le désenclavement d'un des trois villages de la commune, Girolata.
Cette mission a permis :
- D'établir le cahier des charges : nature du navire, puissance de sa motorisation, détail de son agencement pour effectuer les différentes manœuvres selon les sites d'accostage (sortie par l'avant ou par le côté, capacité d'embarquement par l'arrière, etc.) toutes données indispensables pour livrer un navire apte à rendre le service attendu.
- De disposer d'une évaluation pour solliciter des subventions, qui ont été effectivement attribuées par l'État (25 %) et le département de la Corse du Sud (50 %) compte tenu du service public que ce navire avait vocation à assurer.
Cette étude a été payée par la SEM qui était titulaire de la liaison, et elle est donc devenue sa propriété, avec toute liberté d'en user pour construire les dossiers futurs. La relation de la commune avec M. Delion était alors terminée.
Il s'est ensuite passé plusieurs mois avant que ne soient attribuées les subventions attendues. Ce n'est qu'une fois celles-ci obtenues que la commune a passé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet Blasini de Bastia, dont la première tâche a été de composer le cahier des charges de la future acquisition en précisant les limites budgétaires de la commune (400.000 €). Il s'est appuyé pour cela sur l'étude transmise par la commune, conformément à l'usage qu'il était prévu d'en faire. Affirmer que *« le candidat attributaire du marché a participé à l'élaboration du CCTP »* est une pure spéculation, notamment démentie par les nombreux mois qui séparent la réalisation de cette première étude et la production du CCTP qui a servi à la consultation. Elle ne repose sur aucun fait tangible. Le fait que Monsieur Delion

ait passé ultérieurement contrat avec le chantier naval ne concerne en rien la commune et ne présente aucun caractère répréhensible. D'ailleurs cela ne lui est pas reproché par les observations du ministère public.

3/ Sur « l'évaluation incohérente à 370.000 euros ». Le procureur dispose d'une science que la commune n'a pas en matière de construction navale ! Le devis initial a été produit par un architecte naval bien plus compétent, et la commune s'est engagée sur la base de ce devis.
Observons que « l'expert » mandaté par le tribunal a rendu son avis sans même avoir vu le bateau qui pourtant était aisément visible à Girolata où il effectue son service quotidien.
Cet avis est démenti par plusieurs faits objectifs :
- La construction du bateau a été effective et il est aisément vérifiable que toutes les options et fonctions demandées ont été réalisées conformément au cahier des charges ;
- L'entreprise Alumarine a rendu son travail dans les délais prévus et il n'y a eu aucune tension exprimée sur le montant du marché lors de la négociation des avenants passés. La commande de la commune était effectuée en même temps que d'autres marchés obtenus par le chantier naval. L'entreprise a donné tous les signes d'une entreprise sérieuse et bien gérée. Elle a d'ailleurs continué son activité depuis.
- Le montant final a justifié 1,59 % de surcoût par rapport au marché, trois avenants ayant été passés pour tenir compte de modifications légères demandées. Il n'y a donc aucune place pour des soupçons d'entente sur un marché sous-chiffré ensuite « rattrapé » par des augmentations en cours de chantier.
- Aucune tricherie sur les quantités et les prestations fournies ne peut être envisagée, contrairement, par exemple, à certains marchés de travaux publics (ex : qualité et épaisseur d'enrobés). L'expert du tribunal aurait pu le constater s'il avait fait l'effort de se rendre sur place.
- Compte tenu de l'écart entre les deux offres l'analyse a été rapide mais elle a été menée selon les critères définis par l'appel d'offres. Elle n'est ni succincte, ni exagérément exhaustive : elle est tout simplement suffisante pour finaliser une commande d'un bateau dont la population avait un besoin urgent en remplacement du précédent qui pouvait faire craindre pour sa fiabilité en raison de sa vétusté.
- La « faute » relevée d'une notification de rejet adressée à Pêch'Alu antérieurement à l'attribution du marché à Alumarine n'a rien de répréhensible. D'ailleurs l'entreprise Pêch'Alu, informée par ce courrier de l'écart des prix, n'a formulé aucune remarque sur le montant de l'offre de son concurrent.
Ajoutons que Pêch'Alu aurait pu se porter partie civile si elle s'estimait lésée. Elle ne l'a pas fait.
- En fait, nonobstant l'avis de « l'expert » du tribunal, il apparaît que c'est l'offre concurrente qui était hors de prix !
Aucune raison valable ne pouvait donc amener le Conseil municipal à rejeter la seule offre compatible avec le budget qu'il avait voté. Il aurait même porté la responsabilité d'un service qui se serait dégradé en conservant le bateau ancien.

4/ Sur « l'avantage injustifié » qui aurait été procuré en faveur d'Alumarine. On peine à en saisir la consistance :
- Le prix bas, principal reproche, exclut un avantage direct.
- L'absence de dérapage des coûts durant le chantier exclut une rétribution ultérieure dissimulée.
- La totale conformité de la prestation avec la commande, et l'impossibilité de dissimuler quelque manque que ce soit sur les fournitures et les prestations demandées, exclut l'hypothèse d'une tromperie de cette nature ;
- Le caractère unique de cet investissement exclut l'hypothèse d'une offre anormalement basse destinée à prendre pied sur des marchés récurrents : il s'agit du seul marché d'acquisition d'un bateau neuf que la commune a eu à gérer en vingt années de mandat, et on doute qu'elle soit amenée à y procéder à nouveau dans les vingt ans qui viennent.

3 Faits étant apparus lors de l'audience du tribunal correctionnel

(Lors des dépositions des deux parties en cause, mairie d'Osani à travers son maire, et l'entreprise attributaire Alumarine représentée par son PDG).

Point 1 : publicité intentionnellement restreinte. Selon le dirigeant d'Alumarine, il existe en France une demi-douzaine de chantiers navals en mesure de répondre à un tel marché. Or sept entreprises ont retiré le dossier, soit la totalité de la profession, et deux ont répondu. Devant ces chiffres la procureure a fait marche arrière.

Point 2 : estimation incohérente. Le dirigeant d'Alumarine, aujourd'hui à la tête d'un groupe de 1.000 salariés, a expliqué que chaque commande faisait l'objet d'un suivi analytique complet, coûts salariaux, matières premières achetées, éléments sous-traités (moteurs par exemple). Que l'enquêteur n'avait pas jugé bon de l'interroger. Que son offre était tout à fait cohérente et lui a permis de dégager une marge de 20 %.
Il a démonté le rapport de l'expert et annihilé l'accusation.

Point 3 : analyse succincte des offres. Là aussi l'accusation a été mise en difficulté puisque dans sa logique cette analyse considérée comme succincte visait en fait à dissimuler l'hypothèse d'une offre anormalement basse dont il a été fait la preuve qu'il n'en était rien.

Point 4 : l'incrimination du procureur renvoie à une interprétation erronée du code des marchés publics. Il a été admis durant l'audience qu'il revenait bien à la commune d'aviser le candidat évincé très vite dès l'instant que, par son offre qui excédait largement le budget de la commune, il était clair qu'il ne pouvait être retenu.

Point 5 : offre retenue économiquement non viable incohérente avec la réalité du marché. Accusation totalement démontée par la démonstration de l'entreprise pour laquelle le parquet a ensuite demandé la relaxe.
Il a été notamment démontré que l'offre de Pêch'Alu était anormalement haute du fait de la fourniture de deux moteurs hors de prix : 150.000 € chacun (contre 50.000 € les deux pour Alumarine).

Point 6 : Le parquet a admis ne pouvoir caractériser aucune entente préalable avec l'entreprise, et demandé la relaxe de l'entreprise qui était poursuivi à cet effet. Concernant François Alfonsi, le parquet a ressorti du rapport d'enquête un document manquant dans les dossiers de la commune (le PV de réception des offres qui a été égaré mais qui n'est qu'un simple accusé de réception avant d'envoyer les offres à l'analyse), et l'absence d'une commission d'appel d'offres formalisée, pour estimer que, même si aucune infraction n'intervient dans le marché, il a de la sorte été créé les conditions pour la permettre. Ce qui selon le parquet suffit à faire condamner le maire ; d'où sa réquisition : 6 mois avec sursis, 10.000 € d'amende, un an d'inéligibilité.
L'avocate de François Alfonsi a protesté que ces allégations ne figurant pas dans les réquisitions initiales, elles ne pouvaient de toutes façons être retenues par la Cour. On imagine mal qu'elle ne soit pas suivie par la Présidente.

Le jugement sera rendu le 13 décembre prochain à 14 heures. ■

Centre Maurits Coppieters

L'hommage de l'Europe à Max Simeoni

À l'occasion de son Congrès, l'Alliance Libre Européenne, qui regroupe 45 partis nationalistes européens, dont certains en responsabilité dans leur pays, réuni à Strasbourg le 13 octobre 2023, a rendu un vibrant hommage à Max Simeoni. Une vidéo retraçant son parcours au moyen d'image d'archives et de témoignages de responsables politiques européens qui l'ont bien connu, a été diffusée en présence de son épouse, Marie-Christine et de deux de ses enfants Julia Casalta-Simeoni et Ghjuvan'Carlu Simeoni. Un moment chargé en émotions, où l'on avait du mal à retenir ses larmes.

Cet hommage lui était préparé de son vivant par le Centre Maurits Coppieters, Fondation de l'ALE, qui souhaitait organiser l'évènement en sa présence. Il voulait ainsi un moment fort de reconnaissance et de remerciements à un homme qui a voué sa vie à tous les combats de peuples.
Malheureusement, Max n'aura pas eu le temps d'y assister.
Tour à tour, la présidente de l'ALE, Lorena Lopez de Lacalle, la Fondation CMC, par la voie de Antonia Luciani, Arritti que j'avais l'honneur de représenter, sa famille, par la voix de sa fille Julia, se sont exprimés pour dire combien il a compté, combien il manque. Arritti diffuse sur son site internet arritti.corsica et les réseaux sociaux la vidéo de CMC et de l'ALE que vous pouvez rediffuser.
Avec lui, un hommage appuyé a été également rendu à Winnie Ewing, figure du nationalisme écossais qui a présidé l'ALE et s'en est allée elle aussi en cette triste année 2023.

« Max Simeoni faisait partie de ces rares personnes qui ont la faculté de réunir les capacités politiques avec les valeurs humaines. Des personnes qui savent être empathiques, qui savent déceler les voies qui nous mènent vers des solutions, même si on les trouve tout doucement. Et c'est ça que Max savait très bien faire » a dit, très émue, la présidente de l'ALE. *« C'était un grand ami pour beaucoup d'entre nous. On a souffert le jour que l'on a su la nouvelle. On ne s'attendait pas à le voir partir aussi vite, mais je dois dire que c'est cette amitié qui reste en nous. C'est grande amitié, cette fierté de son peuple, les voyages que l'on a partagés, ailleurs mais en Corse surtout. Ces manifestations, on a parcouru les rues dans différentes villes de la Corse et ailleurs, c'est ça qui nous a soudé, c'est ça qui a fait de l'ALE ce qu'elle est devenue aujourd'hui. C'est une année particulière pour nous tous à l'ALE où on a perdu nos mère et père fondateurs, je voudrais que cet esprit de valeurs humaines et capacités politiques soient vraiment l'héritage que nous allons tous garder dans nos mémoires avec Max et Winnie, et mettre en pratique au jour le jour dans notre vie, à l'ALE, mais pas seulement, dans nos familles aussi, parce que c'est bon d'être de bonnes personnes comme c'était le cas de Max. »*

« C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui » a dit à son tour pour la Fondation Coppieters, Antonia Luciani. *« Lorsque nous avons évoqué il y a plusieurs mois l'idée de rendre un hommage spécial à Max Simeoni avec la Fondation Coppieters, nous pensions pouvoir le faire en sa présence. Entre temps, est arrivé ce que nous redoutions, Max Simeoni nous a quittés. Cet hommage que vous allez découvrir dans quelques minutes, est une vidéo qui retrace son parcours politique, militant et historique en Corse mais également en Europe. Nous avons voulu montrer son importance historique et politique qui s'écrit*

... p8.

La vidéo a été réalisée par Lionel Dumas Perini et Oleksiy Dokuchjayev.
Merci à eux pour ce travail actuellement en cours de sous-titrage pour permettre une plus large diffusion. Pour la visualiser : www.arritti.corsica

L'hommage d'Arritti

«Qu'il est dur de résumer toute une vie d'engagements en 3 minutes. Max Simeoni représente tellement pour le combat autonomiste aujourd'hui à un tournant de son histoire !

Pour Marie-Christine, son épouse, pour Julia, Ghjuvan'Carlu, ces enfants qui sont là, Albert, pour tous ses petits-enfants qu'il adorait, il est encore bien plus, bien sûr, et manque cruellement.

Sa disparition est une perte immense. Aucun d'entre nous qui l'avons connu suffit à témoigner de ce qu'il était, tant il a compté pour tous nos combats. Tant il a pesé dans la vie de chacun.

Fondateur du nationalisme corse contemporain, son frère Edmond disait de lui : *"il m'a tout appris"*. C'est dire l'importance de Max pour la Corse ! Max le visionnaire, le stratège, lui qui a

conceptualisé très tôt les fondements du nationalisme et porté la reconnaissance du peuple corse et de ses droits aux plus hauts niveaux. Notamment en plaidant sans relâche pour une autonomie pleine et entière. Mais surtout, plus que tout, lui qui a défendu d'arrache-pied ce qu'il appelait la voie démocratique.

Il disait souvent, en pestant contre les dérapages et les faiblesses humaines de nos combats : *"Pour bâtir une nation démocratique il faut des comportements irréprochables du point de vue démocratique, à commencer entre nous, les nationalistes qui se doivent toujours d'être exemplaires !"*

Élu municipal, élu territorial, député européen, il a été un interlocuteur incontournable pour l'État, pour le nationalisme corse, nous lui devons beaucoup. Il est intervenu bien des fois pour empêcher des drames en Corse.

Et puis il y a l'Homme : humaniste, altruiste, toujours à soutenir toutes les luttes, même les plus désespérées, d'une grande intelligence d'analyse, avec une obsession à prévenir les erreurs, à démonter les mécanismes de perversion, à anticiper les pièges et les manœuvres, et d'une détermination à toute épreuve, même fatigué, même malade, jusqu'à ses derniers instants. Il disait souvent : *"s'il le faut je serai le dernier des Mohicans !"* C'est dire sa détermination !

Max est le grand témoin d'une histoire riche de sacrifices et d'enseignements pour toutes nos lutes en Corse, en Europe, et même dans le monde tant sa disponibilité était permanente et généreuse, au grand dam des siens à qui nous avons tous volés indirectement de précieux instants qu'ils auraient dû passer ensemble.

"La lutte te prend tout mais elle donne beaucoup à ton peuple" disait-il pour nous encourager à nous investir toujours plus.

Il avait ce souci qu'il savait vital de la transmission.

C'est pourquoi je m'adresse aux jeunes générations : inspirez-vous de ces grands hommes, de ces grandes dames, méditez sur les messages qu'ils nous ont laissé. Soyez à votre tour des témoins, des faiseurs d'histoire, tout comme Max l'a été.

Pour Max Simeoni, je remercie du fond du cœur la Fondation Maurits Coppieters dont il a connu celui qui porte son nom, et l'ALE à qui il était très attaché.

Arritti qu'il avait voulu comme un outil d'émancipation par l'information, ceux qui le portent aujourd'hui, nous tous, nous ne l'oublierons pas, et nous faisons nôtres ses messages.

Et à vous, Max, défenseur acharné de notre langue et de toutes nos langues de peuples :

ùn ci scurderemu mai, avete purtatu alta a bandera mora è partecipatu à fala rinasce, avete suminatu è oghje pudete ripusà in pace, vinceremu per voi, a vostra voce ùn si spinghjerà.

Merci Max, merci pour tout.» ■

Le message de la famille

«Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis de la fondation Coppieters, de l'ALE,

Mon frère, ma mère Marie Christine et moi sommes très honorés d'être avec vous aujourd'hui.

En juillet, la lettre annonçant l'hommage que vous souhaitiez rendre à mon père l'avait beaucoup touché. Il savait qu'en raison de son état de santé il ne pourrait venir mais il tenait à ce que nous le représentions.

Il nous a quitté depuis un peu plus d'un mois. Depuis, beaucoup de choses ont été dites, écrites sur l'homme droit, déterminé, sincère, engagé qu'il était. Beaucoup de choses bien sûr sur le rôle essentiel qu'il a joué dans la lutte pour la défense des intérêts de la Corse, du Peuple Corse et des peuples sans État.

Le très bel hommage, le film, les témoignages, les discours qui ont été rendus aujourd'hui en témoignent et nous vous en remercions très sincèrement.

Ceux qui l'ont connu savent que mon père n'agissait pas pour lui-même, encore moins pour une quelconque reconnaissance ou notoriété. L'essentiel pour lui, ce qui l'a animé jusqu'à son dernier souffle – et vraiment jusqu'à son dernier souffle, je peux en témoigner – c'est ce pourquoi il se battait, la cause…

Toute sa vie, avec passion, il est resté un Médecin, humaniste, un médecin au chevet de ses patients mais aussi un médecin au chevet de la Corse, et un médecin au chevet des petits peuples dits «minoritaires», parce qu'il était épris de justice et de liberté.

Il est maintenant parti rejoindre ses frères adorés Roland et Edmond, mais aussi ses frères de lutte. Ses frères de lutte corses, ses frères de lutte européens. Je pense à certains de ses amis, notamment à Mario Melis, à Herribert Barrera, à Winnie Ewing pour ne citer qu'eux.

Il est parti donc, avec l'espoir que les générations futures poursuivront et verront aboutir ce combat afin de vivre demain dans une Europe des peuples souverains.

Alors pour lui, merci encore, merci beaucoup.» ■

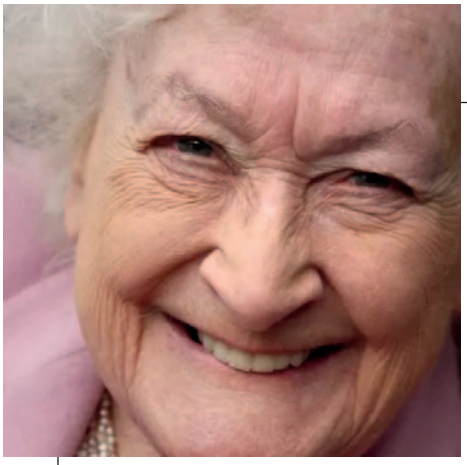

Hommage à Winnie Ewing

Figure du nationalisme écossais, *« Winnie Ewing était une femme remarquable dont les réalisations ont façonné à la fois le Parti national écossais moderne et l'Alliance libre européenne »* a témoigné l'ALE qui lui rendait hommage également ce 13 octobre à Strasbourg.
Née en 1929, tout comme Max Simeoni, elle nous a quitté la même année. Elle a consacré sa vie à la cause de l'indépendance écossaise. Sa victoire sensationnelle à l'élection partielle de Hamilton en 1967 a provoqué une onde de choc dans le paysage politique et a marqué la percée du SNP en tant que force électorale. À la fois fière d'être nationaliste et internationaliste, elle avait le sens des formules, et l'on se souvient de son appel vibrant à la communauté international : *« Arrêtez le monde, l'Écosse veut monter ! »*
Élue pour la première fois au Parlement européen en 1979, elle a été députée européenne pendant 20 ans où elle a gagné le surnom de « Madame Écosse ». Elle a dirigé la délégation des députés européens de l'ALE à de nombreuses reprises et a été présidente de l'ALE à deux reprises. Pionnière pour les femmes en politique, elle a brisé aussi ces tabous et leur a ouvert la voie pour s'investir en politique et oser être des dirigeantes.
Elle a prononcé les mots inoubliables d'ouverture de la première session du Parlement écossais renouvelé en 1999 : *« Le Parlement écossais, ajourné le 25 mars de l'année 1707, est par la présente de nouveau convoqué ! »*
« Aujourd'hui, nous nous souvenons et célébrons Winnie Ewing, une pionnière politique, championne d'une Écosse libre et indépendante, et une combattante pour les droits de tous les peuples d'Europe » a conclu l'actuelle présidente de l'ALE Lorena Lopez de Lacalle. ■

...
dans l'histoire corse de ces cinquante dernières années mais également dans une histoire européenne qui nous réunit aujourd'hui. "L'union des peuples minoritaires" comme il le disait, occupe, elle aussi, une place centrale dans le logiciel politique de Max Simeoni. Il participe, en 1981, à la fondation de l'alliance libre européenne (ALE) défendant le droit à l'autodétermination des peuples, comme la diversité culturelle et linguistique. En 1994, il s'inscrit parmi les membres fondateurs de la fédération Régions et peuples solidaires (R&PS), un mouvement rassemblant, à l'échelle de la France, des partis régionalistes basques, bretons, alsaciens, catalans, occitans et corses, dont je salue les représentants qui sont dans la salle. Jusqu'à ces derniers jours, Max aura eu le militantisme chevillé au corps notamment en tant qu'éditorialiste du journal Arritti *qu'il avait fondé en 1966.*
Max, de par son caractère profondément humaniste, a ouvert un chemin en tant que précurseur de l'internationalisation de la lutte en France et en Europe et nous lui devons beaucoup.
La constance de son engagement, la finesse de son analyse politique, et sa sympathie sont autant de qualité qui nous montrent l'exemple d'un homme qui aura marqué l'histoire.
Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet hommage, ainsi que sa famille, en particulier sa fille Julia, son fils Ghjuvan'Carlu et son épouse Marie Christine qui nous ont fait l'honneur d'être là aujourd'hui. »

Les innombrables témoignages de sympathies de responsables politiques venus de toute l'Europe à la famille de Max, aux responsables de Femu a Corsica et du PNC présents à la cérémonie, et au-delà d'eux, à la Corse entière, témoignent s'il fallait encore de l'immense travail de sensibilisation et de conviction accomplie par Max Simeoni tout au long de ces années d'investissement au sein du parlement européen et auprès des différentes institutions européennes. Inlassablement il y a martelé le message d'un peuple qui a droit à la vie et à l'avenir. Il a été notre première voix en Europe et dans ce sillage il a été celle de tous les peuples en lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Rendez lui hommage. Diffusez la vidéo sur vos réseaux. ■
Fabiana Giovannini.

Le congrès de l'ALE

Ouverture de la campagne des Européennes

Le Congrès de l'Alliance Libre Européenne s'est tenu à Strasbourg les 13 et 14 octobre dans une actualité internationale très lourde. Il s'est ouvert sur une minute de silence en souvenir de toutes les victimes de la barbarie du Hamas dont l'ALE condamne les attaques contre Israël. Mais plus que jamais l'ALE réaffirme aussi ses valeurs fondamentales, l'humanisme et la recherche de la paix par la reconnaissance des droits de tous les peuples à l'autodétermination.

Après l'hommage à Max Simeoni et Winnie Ewing (lire en p6-8), l'accueil d'une nouvelle eurodéputée au sein de l'ALE, membre de l'Union Démocratique Bretonne, Lydie Massard, qui siègera au sein du groupe Verts-ALE, suite à l'élection au Sénat de Yannick Jadot, Unser Land, parti autonomiste alsacien, membre de l'ALE, mais aussi de R&PS, accueillait les congressistes et son président Jean Georges Trouillet a fait lecture d'une « Déclaration pour l'Alsace », afin que son pays retrouve une entité régionale propre, noyée qu'il est aujourd'hui dans la région Grand Est. De même, à la clôture cette fois du congrès, les congressistes étaient invités à soutenir la revendication d'autonomie pour l'Alsace en posant pour une photo avec des affiches *« Autonomie Jetzt ! »* (*Autonomie maintenant !* en alsacien).

L'évènement politique était la désignation des spitzenkandidats, les deux porte-paroles de la campagne pour l'élection européenne de juin 2024 qui porteront les revendications de l'ALE auprès des listes qu'elle soutient. Deux personnalités fortement dynamiques et communicants : Maylis Ro ßberg, de la minorité danoise à la frontière entre l'Allemagne et le Danemark, membre d'EFA Youth, la branche jeunesse de l'ALE qui témoigne encore une fois qu'il est un parti qui laisse toute sa place à la femme comme à la jeunesse ; et Raül Romeva, ancien ministre de la Generalitat de Catalunya, condamné à 12 ans de prison par l'Espagne pour avoir pacifiquement participé au référendum sur l'indépendance, libéré après 4 années d'emprisonnement, des manifestations monstres pour la libération des prisonniers et la pression politique solidaire qui s'est organisée en Europe. Plusieurs intervenants ont encensé l'action, les valeurs et les revendications de l'ALE. De deux anciennes eurodéputées écossaise et galloise, victimes du Brexit aux eurodéputés actuels qui ont exposé leur mandat, notamment, pour François Alfonsi, la question des îles, de la macro-région Méditerranée, des langues, de la défense des droits des peuples opprimés comme les Kurdes, les Amazighs ou l'Artsakh.

Le drame qui se déroule en Artsakh dans l'indifférence de la communauté internationale qui détourne le regard sur l'invasion de cette petite nation par le dictateur d'Azerbaïdjan, a fait des centaines de morts et condamné à l'exil des dizaines de milliers d'Arméniens contraints de tout abandonner, *« leurs terres ancestrales, leurs maisons, leurs églises, leurs cimentières »*... a dit Vardan Barseghian, ancien diplomate de l'Artsakh. *« Il s'agit d'un véritable nettoyage ethnique... C'est aussi un échec de l'Union européenne »* pour *« des calculs politiques honteux »* (le transit vers l'Europe du gaz russe par l'Azerbaïdjan). Il a appelé l'UE à respecter *« ses propres valeurs et principes fondamentaux en condamnant de la manière la plus ferme et en suspendant tous les échanges avec l'Azerbaïdjan »*. En quelques jours, l'Artsakh, dont le parti démocrate est membre de l'ALE, s'est vidé de ses habitants. 120.000 personnes à qui on a volé leur pays ! L'ALE apporte son soutien total à ce peuple martyr, demande la mise en place d'un couloir humanitaire et le rétablissement de tous ses droits.

« On n'a pas quitté l'Union européenne, on nous y a arrachés » a dit Heather Andersson, eurodéputée du Scottish National Party qui a rappelé les référendums massifs en faveur d'une Écosse dans l'Europe : 62 % d'écossais souhaitaient y rester, plus de 70 % souhaitent y retourner. Le SNP a remporté huit élections pro-indépendance. Il vise ...

...

une majorité au parlement écossais pour se retirer de Westminster, adopter une constitution écossaise, et faire que l'Écosse réintègre l'UE.
« Je suis eurodéputée galloise, je le resterais toute la vie » a dit également Jill Evans, du Plaid Cymru qui remercie l'ALE grâce à qui son parti comme le SNP continuent à pouvoir agir en Europe.
Diana Riba, eurodéputée d'Esquerra Republicana de Catalunya, membre du Forum des Femmes de l'ALE a témoigné de l'action en faveur de leurs droits dans une société *« pensée pour les hommes, par les hommes, c'est particulièrement vrai dans les prisons où elles sont doublement enfermées, physiquement et socialement »*. Elle aussi a été condamnée suite au référendum pour l'indépendance, parmi les 4500 personnes emprisonnées pour avoir voulu *« défendre la liberté et le droit à voter »*.
Nanette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse a souligné l'importance de l'ALE dans les instances européennes comme le Comité des régions, le combat pour davantage de pouvoirs pour les nations sans Etat, pour les régions et pour les villes européennes, traduisant une véritable attente des territoires.
Valentina Servera, présidente de l'ALE Jeunes a défendu les revendications pour le vote à 16 ans et la consultation systématique de la jeunesse pour tous les choix qui a concernent.

Les Spizenkandidats ont ensuite enflammé la salle en exposant de manière tonitruante et enthousiaste les principaux axes de campagne adoptés par l'ALE au travers de son Manifeste. Raül Romeva a souligné l'apport à la lutte de Max Simeoni et Winnie Ewing, *« Nous leur devons beaucoup, ils sont les pionniers de notre lutte pour le droit à l'autodétermination »*.
L'élection ne sera pas facile tant les modes de scrutins partout en Europe restreignent la représentation des nations sans État. Il faudra compter avec le jeu des alliances pour être représentés et pouvoir reconstituer le groupe ALE au sein du parlement européen. *We strive for e Europe for All*, dit le slogan de cette campagne, *nous luttons pour une Europe pour tous*, au-delà des thèmes forts de l'ALE de la reconnaissance des langues et des droits des peuples à l'autodétermination, un combat pour plus de *Democracy, Diversity, Sustainability, Solidarity & Prosperity !*
Rendez-vous au mois de juin. ■ **F.G.**

S'hè spentu Munsignore Thomas

Caru Vescu, ripusate in Santa Pace

U ghjornu singhjuzzava a vigilia bughjura
I carrughji attuniti cuntavanu i so morti...
Tandu entre u pastore cum'è battelli à i porti
Calmi è s'indinoghja è sdrughje a paura.
Prega à core scioltu è si sparghje l'amore
S'hè zitta ancu l'aria aspettendu a chjama
Di a voce porta pace chì tutta a ghjente abbrama
S'hè piatta ancu a zerga è parla u Signore…

Ùn ci sì pò esse più bellu umagiu à Munsignore Thomas, Vescu di Corsica da u 1974 à u 1986, chè di ramentà « Ghjinnaghju », ssu cantu di Canta u Populu Corsu, scrittu magnificamente da Ghjàcumu Thiers è messu in mùsica da Ghjuvan'Pàulu Poletti, per rende umagiu à l'intelligenza è l'umanità di ss'omu in e stonde di tensione di l'affare Bastèlica Fesch. U so sensu di a ghjustizia ghjusta l'hà purtatu à fà fronte à u Statu francese per fà capisce chì a Corsica ùn era una regione cum'è l'altre.
Digià, u lindumane di l'evenimenti d'Aleria, scrive à u presidente di a Repùblica, Valery Giscard d'Estaing : *« S'omu campa in Corsica cù i Corsi, si capisce chì a Corsica ùn hè un dipartimentu cum'è l'altri. Hè dinù, è credu di manera priuritaria, un antra realità : una stòria corsa, una cumunità pupulare corsa, un stilu, un inseme d'aspirazione umane è d'abitùtine. Nanzu di esse un dipartimentu francese, a Corsica hè psiculugicamente a Corsica... hè stata cusì sturicamente, hè cusì oghje, è ùn pò esse altrimente dumane »*... parole di savviezza, riprese da l'Eminenza Cardinale Bustillo pocu fà... à e quale aghjustava tandu Munsignore Thomas : *« in situazione eccezziunale, perchè ùn circà micca rimeddi eccezziunali è inabituali ch'ùn sò previsti in i testi ? »*
Hè statu torna l'omu di pace ch'abbisugnava a Corsica di ghjennaghju 1980, quandu un commandò di barbusi vulìa tumbà un militente di l'ARC, Marcellu Lorenzoni. L'ARC avìa intercettatu u commandò è i militenti s'èranu chjosi ind'è l'Hôtel Fesch in Aiacciu. L'affruntamenti trà manifestanti chì dinunziàvanu i barbusi è i guardi mubile avìanu fattu trè morti nucenti... Munsignore Thomas hà chjamatu u Statu francese à priservà e vite umane più chè u so orgogliu... *« Sè vo pudete, pensate nanzu tuttu à a vita umana più ch'à a legalità »* avìa dettu di pettu à u ministru di l'Interiore stumacatu. È durante ssu dibàttitu televisìu ch'hè firmatu in a stòria, s'era uppostu à u ministru chì chjamava à una ripressione più dura. *« Monsieur, ne farete nunda »* avìa dettu u Vescu di Corsica ! *« Sò u ministru di l'Interiore di a Francia ! »* avìa rispostu inzerghitu Christian Bonnet, *« ed eiu sò u Vescu di Corsica »* avìa rispostu sulennu Munsignore Thomas... Ghjè dì tuttu u curagiu è a forza di caràtteru di l'omu ! Avìa torna testimugnatu à u prucessu di pettu à a Corte di Sicurezza di u Statu per chjamà à l'appaciamentu.
Natu in u 1929 in Vendée, fattu prete u 5 di lugliu di u 1953, hè statu numinatu Vescu da u Papa Pàulu VI in u 1972 è fattu Vescu di Corsica u 14 di marzu 1974. U Papa Jean Paul II u nomma Vescu di Versailles in u 1988. Era vicinu à a ghjente è à i pòpuli. Vulìa una ghjesgia di prussimità per risponde à l'attesa di i fideli. Hè statu cusì un difensore di i più pòveri. Hè statu dinù un difensore di u matrimoniu di i divurziati è un avucatu pè u diàlogu trà i sfarenti culti.
« Ci vole à rifurmà a ghjesgia » dicìa Munsignore Thomas scumbattendu contr'à a pedufilìa è l'abusi sessuali. Era secondu à ellu incausata da a custruzzione piramidale di a ghjesgia : *« ci vole à inversà sta piràmida per fà di a ghjesgia una vera fraternità. »*
In u 1976, avìa sustenutu è fattu travaglià u Diocesi di Corsica à a publicazione di u librettu *« Messa Nustrale »* da pudè dì a messa in lingua corsa. *« Postu chì a Corsica piglia leghjittimamente cuscenza di a so identità è vole mèttela in valore, mi pare indispensèvule di favurizà ind'è a ghjesgia l'usu di a lingua corsa »*... avìa dettu Munsignore Thomas, aghjustendu : *« à voi avà, cari cristiani è prete di Corsica, di sveglià u vostru fervore per celebrà "a Messa Nustrale rumana in lingua corsa". In tutte e lingue, Dìu deve esse laudatu. Cantèmulu dinù in a lingua di a Corsica. »*
S'hè spentu in u so paese di Saint-Gilles-Croix-de-vie in Vendée, à l'età di 93 anni. Partendu, avìa dettu di i Corsi : *« site sculpiti ind'u mio core, in a ciana di a mio manu »*... Hè sculpitu per sempre in u core di u pòpulu corsu. Ripusate in Santa Pace caru Vescu di Corsica. ■

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +334 95 20 25 25. Fax : +334 95 51 66 21.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Organisation de séjours éducatifs pour les enfants, confiés ou suivis par la Direction de la protection de l'Enfance de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2022-DGAS-0272
Date limite de remise des offres : 21/11/2023 à 12h00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :
Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/10/2023

AVIS DE CONSTITUTION

Le 12 octobre 2023, suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS CCTP
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : cinq cent euros, divisé en 100 actions de 5 euros chacune.
Siège : Hameau de Crosciano, 20233 SISCO.
Objet social : Travaux d'aménagements et d'entretien d'espaces extérieurs. Tous travaux d'entretien, de bricolage, de petite rénovation chez les particuliers et les professionnels ; tous travaux d'urgence et d'amélioration de l'habitat ; Réalisation directe, par sous-traitance ou par intermédiation.
Durée : 99 ans
Président : est nommé président, pour une durée illimitée, Mr Théo PASQUALINI, né le 20 juin 1998 à Bastia (2B), demeurant Res Mare et Monte, Toga, 20200 BASTIA
Directeur général : est nommé directeur général, pour une durée illimitée, Mr Christophe CASABIANCA, né le 05 août 1992 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit Prunciale, 20215 SILVARECCIO
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, Le président

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618
20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 007/TX/23
L'avis implique un marché public
Objet : Construction d'un hangar agricole
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - GROS OEUVRE - VRD - ind a
Lot N° 02 - CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE
Lot N° 03 - BARDAGES - HABILLAGES DE FACADES
Lot N° 04 - SERRURERIE - ind b
Lot N° 05 - PEINTURES - NETTOYAGE
Lot N° 06 - ELECTRICITE
Lot N° 07 - PHOTOVOLTAIQUE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
. 45 % Valeur technique de l'offre
. 55 % Prix
Remise des offres : 03/11/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 12/10/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

ANNONCES LÉGALES
Pour vos annonces légales :
arritti2@wanadoo.fr

COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MERCORIU

Avis d'appel public à la concurrence
MARCHÉ DE TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :
COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MERCORIU
20250 SANTA LUCIA DI MERCORIU
Tél : 04 95 47 12 00
Courriel : mairie.santaluciadimercoriu@orange.fr
2) Objet du marché : Refection des Ruelles Chjassu Longu et Indurfacciu
3) Décomposition en lots :
. Lot n° 1 : Ruelles Chjassu Longu
. Lot n° 2 : Ruelle Indurfacciu
4) Caractéristiques principales :
. Lot n° 1 : Réfection des ruelles avec reprise des canalisations enterrées eau potable et eaux usées et dallage
. Lot n° 2 : Réfection des ruelles avec reprise des canalisations enterrées eau potable et eaux usées et dallage
Critères de sélection des candidatures : Se référer au règlement de la consultation.
5) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
. 40 % : Prix des prestations
. 60 % : Valeur technique de l'offre
6) Procédure : Procédure adaptée (R.2123-1-1° du Code de la commande publique).
7) Dématérialisation : Le dépôt des offres par voie électronique est obligatoire.
Retrait du dossier de consultation des entreprises par téléchargement sur le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
8) Date limite de remise des candidatures et des offres : vendredi 3 novembre 2023
9) Procédure de recours : Tribunal Administratif de Bastia Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
10) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 11/10/2023.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 mars 2014, Madame Paulette MARCHETTI, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Antoine Martin RENUCCI, demeurant à ZALANA (20272) hameau du Vignale, Née à ZALANA (20272), le 13 mai 1923. Mariée à la mairie de ZALANA (20272) le 23 juin 1961 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédée à ZALANA (20272) (FRANCE), le 20 juin 2017.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la société civile Professionnelle « Mes Paule VILLANOVA et Maria SINIBALDI, notaires, associés d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial en la résidence de CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », le 13 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE 20250, référence CRPCEN : 20047, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Dolu

Pienghjimu Madama Bianconi

S'hè spenta Francine Bianconi, nata Grazietti, à l'età di 99 anni. Hà raghjuntu u so sposu caru Ghjiseppu Bianconi, è a so figliola Josette, spariti qualchi annu fà. L'anziani militenti sanu ciò ch'elli anu purtatu tremindui à a lotta. Militenti fidi è sinceri, rispundianu sempre presenti, scumbattendu à u latu di i fratelli Simeoni ancu durante l'annate e più difficiule è senza mai sfiatà o lagnassi. Francine era una amica franca di tutte e nostre lotte è più particularmente di u nostru settimanale. Militenti cum'è elli ùn si ne face più. Arritti manda cunduleanza afflitte à e so figliole, Julia è Maria, i so figliulini, nipoti è niputini, tutti i soi adduluriti. Ripusate in pace cara Madama Bianconi. Ùn ci scurderemu di voi. ■

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

AVIS DE PUBLICITE

S.C.I. ALGA TOUR
Au capital de : 1 524,49 euros
Siège Social : Camping Cala Di Sole, Algajola, 20220 L'Ile-Rousse
R.C.S. : BASTIA 342 720 570

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaires du 12 juillet 2023, il résulte que :
- l'objet social a été étendu à compter du 1er janvier 2024 ainsi que l'article 2 des statuts, comme suit :
. *Ancienne mention :* La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur éventuelle, l'administration, l'exploitation, la location de terrains nus, locaux d'habitation, d'immeubles à usage industriel ou commercial non équipé des moyens d'exploitation et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, notamment la construction et implantation d'immeubles.
. *Nouvelle mention :* La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur éventuelle, l'administration, l'exploitation, la location de terrains nus, locaux d'habitation, d'immeubles à usage industriel ou commercial équipé ou non, ainsi que les activités de nettoyage et blanchissage, d'accueil et de conciergerie, de petit entretien intérieur ou extérieur et petit jardinage, le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de prise de participation, de location de tous biens et droits, et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sous-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, notamment la construction et implantation d'immeubles.
- la société ayant été transformée en S.A.R.L., la forme de la société a été modifiée à compter du 1er janvier 2024 ainsi que l'article 1 des statuts, comme suit :
. *Ancienne mention :* Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement une société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil en particulier, par tous les textes qui viendraient à les modifier ou les compléter et par les présents statuts
. *Nouvelle mention :* La société prend la forme de société à responsabilité limitée, régie par la Loi du 24 juillet 1966, toutes autres dispositions légale ou réglementaires en vigueur et par les présents statuts.
Du fait de cette transformation, les statuts ont été refondés pour se conformer à la nouvelle forme de la société.
Le capital, de 1524,49 euros, est inchangé.
Le siège social, situé, Camping Cala di Sole, Algajola, 20220 L'Ile-Rousse, est inchangé.
Le gérant, Monsieur Antonin Antonini, né le 23 février 1943 à Calenzana, demeurant à Bastia, 2, avenue Maréchal Sébastiani, est inchangé.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le gérant

AVIS

SAS PLEIN SOLEIL
1 avenue BEVERINI 20 000 AJACCIO
RCS d'Ajaccio : 494 320 302

Suivant délibération du 14 septembre 2023 les associés de la SAS Plein Soleil ont décidé de confirmer M. LANTIERI Antoine dans ses fonctions de Président et ont désigné la SCI DE LA HAUTE VILLE dont le siège social est à Bonifacio, Quartier de la Citadelle, représentée par M. LANTIERI Jean Simon, qualité de directeur de la société et pris acte de la démission de la SCI BAOBAB, représentée par M. ACHCAR Gérard Pascal es qualité d'administrateur le tout avec effet à la date dudit jour.

AVIS

DU SUD ET DU LEVANT
1 avenue BEVERINI 20 000 AJACCIO
RCS d'Ajaccio 494 320 526

Suivant délibération du 14 septembre 2023 les associés de la SAS DU SUD ET DU LEVANT ont décidé de confirmer M. LANTIERI Antoine dans ses fonctions de Président et désigné la SCI DE LA HAUTE VILLE dont le siège social est à Bonifacio, Quartier de la Citadelle, représentée par M. LANTIERI Jean Simon, qualité de directeur de la société et pris acte de la démission de la SCI BAOBAB, représentée par M. ACHCAR Gérard Pascal es qualité d'administrateur le tout avec effet à la date dudit jour.

AVIS

SAS LIBERTA
1 avenue BEVERINI 20 000 AJACCIO
RCS d'Ajaccio : 494 320 526

Suivant délibération du 14 septembre 2023 les associés de la SAS LIBERTA ont décidé de confirmer M. LANTIERI Antoine dans ses fonctions de Président et ont désigné la SCI DE LA HAUTE VILLE dont le siège social est à Bonifacio, Quartier de la Citadelle, représentée par M. LANTIERI Jean Simon, qualité de directeur de la société et pris acte de la démission de la SCI BAOBAB, représentée par M. ACHCAR Gérard Pascal es qualité d'administrateur le tout avec effet à la date dudit jour.

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 10/10/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **INGENIERIE CORSE ASSISTANCE (SARL) -** CASA DI I MORI CASATORRA - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITE : BUREAU D'ÉTUDES BÂTIMENT B.T.P
RCS BASTIA B 344 839 931 - 88 B 103

PAR JUGEMENT EN DATE DU 10/10/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MAKI (SARL) -** 3, ROUTE DE VILLE - IMMEUBLE SAMPIERO - 20200 BASTIA
ACTIVITE : CONSEIL EN COMMUNICATION. ACHAT VENTE D'OBJETS PUBLICITAIRES ET DIVERS. PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION ET LA VENTE, GESTION DE BUDGETS PUBLICITAIRES (RADIO, AFFICHAGE, PVL, SPOT TV), ANIMATION ÉVÉNEMENTIELLE, GRAPHISME, ÉDITION.
RCS BASTIA B 490 041 407 - 2006 B 273

PAR JUGEMENT EN DATE DU 10/10/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **COHEN DEBORAH -** DEB CREATIONS PATISSIERES" - ZI DE CANTONE - 20260 CALVI

PAR JUGEMENT EN DATE DU 10/10/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SYNERGIE TECHNIQUE (SARL) -** MARINE DE SISCO - 20233 SISCO
ACTIVITE : BUREAU D'ÉTUDES, DE CONSEIL ET EXPERTISE, CONCEPTION, ÉTABLISSEMENT ET RÉALISATION DE PROJETS À CARACTÈRE TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER RELATIFS À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS DE TOUTE NATURE ET, D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, DE TOUTES OPÉRATIONS D'INGÉNIERIE ET DE RECHERCHES. AGENCE DE PUBLICITÉ ET DE COMMUNICATION.
RCS BASTIA B 410 427 439 - 97 B 5

POUR EXTRAIT, LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER,

Abbunamentu

Arritti

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'Arritti.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica